



ENGAGEMENT PERSONNEL

À LIRE AVANT DE SIGNER MON ENGAGEMENT

- a) Je dois assister à tous mes cours et prendre rendez-vous avec mon ou ma professeure lorsque j'ai besoin d'aide. La personne tutrice ne peut pas remplacer une personne enseignante : mon ou ma professeure est la première personne ressource pour moi.
- b) En m'inscrivant au Service de tutorat par les pairs, j'accepte que mon ou ma professeure soit mise au courant de ma démarche; ceci dans l'esprit que, au cégep de Baie-Comeau, on travaille en équipe, pour favoriser la réussite de mes cours. J'accepte aussi que ma personne tutrice ou les responsables du Coup de pouce connaissent les résultats de mes examens dans le cours où j'ai demandé l'aide d'une personne tutrice.
- c) La personne tutrice ne peut pas faire mon travail; c'est moi qui ai la responsabilité de réussir chacun de mes cours.
- d) Un suivi régulier de mon travail à chaque semaine par ma personne tutrice est une très bonne façon d'améliorer mes notes.

ENGAGEMENT

- 1. En connaissance de cause, je m'engage à me présenter à chacune des rencontres avec ma personne tutrice et à tous les cours de mon ou ma professeure.
- 2. Je m'engage à faire le travail demandé par ma personne tutrice.
- 3. Si je ne peux pas me présenter à une rencontre, je m'engage à en aviser ma personne tutrice au moins une journée à l'avance pour éviter qu'elle se déplace inutilement et pour convenir d'une reprise de la rencontre.
- 4. Après deux absences, je comprends que je serai automatiquement exclu ou exclue du Service de tutorat par les pairs.
- 5. Après, au minimum, trois rencontres, ma personne tutrice me remettra une fiche "Évaluation de la personne tutrice" que je m'engage à remplir et à remettre, sans faute, au local C-022. C'est très important pour ma personne tutrice, car cela fait partie intégrante de son évaluation.
- 6. Je m'engage à rencontrer les responsables du Service de tutorat par les pairs dans le cas où la relation d'aide ne semble pas répondre à mes attentes.